

27 septembre 2016

**Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 28 juin 2016 de MM. Sylvain Thévoz et Emmanuel Deonna: «Evacuation du foyer Frank-Thomas. La Ville peut-elle s'en laver les mains?»**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Faisant suite à l'annonce par l'Hospice général de la fermeture du foyer Frank-Thomas au 30 juin 2016, sans qu'aucune construction ne soit, semble-t-il, prévue sur cette parcelle avant 2021;

prenant note de l'extrême brutalité avec laquelle tant l'annonce que l'exécution de cette évacuation sont réalisées, l'Hospice général violant totalement les droits des locataires, en ne respectant pas ses obligations de bailleur;

extrêmement inquiets devant l'absence de solutions crédibles à cette évacuation précipitée et soucieux que ce genre d'évacuation puisse se reproduire sur le territoire de la ville de Genève ou ailleurs;

nous demandons ce que le Conseil administratif compte mettre en place afin d'être un partenaire crédible et considéré par l'Hospice général et éviter toute évacuation forcée et abusive, à Frank-Thomas comme ailleurs.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif partage le souci exprimé par le Conseil municipal au sujet des conditions et moyens que la Municipalité doit mettre en œuvre pour que les populations migrantes soient logées dans les meilleures conditions possibles.

Concernant le foyer Frank-Thomas, le Conseil administratif a œuvré activement durant l'été 2016, en collaboration étroite avec les autorités cantonales, pour assurer le maintien des pavillons sur place. Après examen attentif de la question avec la direction de projet CEVA, cette dernière a accepté de restreindre l'emprise de ses installations de chantier dans le secteur, de manière à préserver un espace pour ces pavillons. Cette démarche s'est effectuée tout en maintenant l'intégralité de l'aire de chantier nécessaire aux travaux de la Nouvelle Comédie.

Les frais découlant de cette mesure sont pris en charge par l'Etat de Genève et par le CEVA. La Ville de Genève prendra possession de ces terrains d'ici fin 2016, comme prévu, et l'Etat transférera à cette occasion les baux et conventions qui sont liés à la présence de l'Hospice général sur le site, qui sera alors propriété de la Ville de Genève. L'Hospice général s'est engagé à libérer les terrains à fin 2019, date à laquelle les chantiers de la Ville de Genève démarreront dans ce secteur.

Le Conseil administratif se réjouit de cette solution trouvée, qui a permis de préserver ces logements, tout en ménageant des conditions acceptables pour le développement du site de la gare des Eaux-Vives.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*